



S.I.V.O.M TARN – LUMENSONESQUE
6, Route de la Gare 12520 AGUESSAC

TEL : 05 65 59 82 07 FAX : 05 65 58 73 03

EAU – ASSAINISSEMENT

e.mail : Secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr

Aguessac, le 3 décembre 2020

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Du Mercredi 2 décembre 2020

Membres présents : CAREL René, MICHALET Jacques (Aguessac), LOUIS Laurent, BLANCHOT Jean (Compeyre), BOISSET Etienne, FRAYSSINHES Philippe (La Cresse), GREFFIER Alexandre, FAUCHER Gilbert (Paulhe), POURQUIE Bernard (Rivière-sur-Tarn), ARGUEL Jean-Claude (Verrières)
Pouvoir de M VAISSETTE Alain à M POURQUIE Bernard

- Détermination du taux promus/promouvables

La demande du SIVOM ayant été examinée par le Comité Technique Départemental, le choix du taux de 100% de taux de promotion de tous les cadres d'emploi est validé.

Voté à l'unanimité

- Création d'un poste d'adjoint technique

Vu la charge administrative dévolue à l'agent de maîtrise principal (DICT, études, réunions de chantier, devis, programmation...) qui ne lui permet plus d'assurer la surveillance et l'entretien quotidien des réseaux, il est nécessaire de créer un emploi d'adjoint technique en vue du recrutement d'un agent.

Voté à l'unanimité

- Organisation des astreintes

Le régime des astreintes est en vigueur au SIVOM depuis 2003, pour les agents stagiaires et titulaires. Le dispositif va être étendu aux agents non titulaires.

Voté à l'unanimité

- Décisions modificatives au budget Eau

Le Conseil syndical décide de voter les crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts (€)	Augmentation sur crédits ouverts (€)
D 6063 : fournitures d'entretien et petit équipement		10 000.00
D 61523 : Réseaux		3 000.00
D 6688 : Autres charges financières		48 107.00
D 673 : Titres annulés ex antérieurs		9 900.00
R 1641 : Emprunts et dettes assimilées		57 179.15
D 6411 : salaires	- 10 827.85	
D 6611 : intérêts réglés à l'échéance	- 3 000.00	
D 023 : Virement section investissement	- 57 179.15	
R 021 : Virement de la section exploitation	- 57 179.15	
	- 128 186.15	128 186.15

Voté à l'unanimité

- Décision modificative au budget Assainissement

Le Conseil syndical décide de voter les crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts (€)	Augmentation sur crédits ouverts (€)
D 6063/011 : fournitures d'entretien et petit équipement	- 5 000.00	
D 61523/011 : Réseaux	- 5 526.00	
D 6688/66 : Autres charges financières		10 526.00
D 020/020 : Dépenses imprévues		11 350.00
R 1641/16 : Emprunts en euro		11 350.00

Voté à l'unanimité

- Pose de réducteurs de débit

Le montant des factures d'eau impayées augmente chaque année. Cette situation engendre un déficit pour la collectivité. Il est décidé de poser un réducteur de débit au compteur des abonnés concernés, après les avoir informés.

Voté à l'unanimité

- Option TVA pour le budget assainissement

L'assujettissement à la TVA pour le budget assainissement avait été demandé par simple courrier du SIVU. Pour régularisation, la trésorerie de Millau demande que cette option soit formulée par délibération.

Voté à l'unanimité

- **Extinction de créance suite à liquidation**

Suite à une liquidation judiciaire, les factures d'eau ne sont pas recouvrables. Il convient de constater l'extinction de la créance.

Voté à l'unanimité

- **Autonomie financière du budget assainissement**

Actuellement le budget assainissement est rattaché au budget principal Eau par un compte de liaison. A compter du 1^{er} janvier 2021, le budget assainissement doit être autonome (article L1412-1 ET L 2221-4 du CGCT)

Voté à l'unanimité

- **Tarif pour compteur supérieur au diamètre 15**

Le tarif pour la fourniture et pose d'un compteur en 15 est de 130.00 € HT. Les compteurs de diamètre supérieur étant beaucoup plus chers, ils ne peuvent pas être facturés au même prix. Le SIVOM facturera le compteur au prix réel + les heures de main d'œuvre pour la pose.

Voté à l'unanimité

- **Convention Mostuéjols : avenant n°1 et régularisation de factures**

Suie à une erreur matérielle dans le corps du texte de la convention, il convient :

- De rembourser à la commune de Mostuéjols le trop-perçu (4 271.62 €)
- De prendre un avenant prenant en compte la rectification

Voté à l'unanimité

Affaires diverses

- Local Rouassas : l'habillage en pierre est terminé
- Infiltrations d'eau dans une cave à Verrières : Après recherches, ouverture de tranchée, pose d'un drain il s'avère que c'est le branchement privé de l'abonné qui était défectueux
- Fuite à la Cresse (au niveau du Pont) : réparation prévue semaine prochaine
- Réparation d'une fuite importante à Compeyre (sur acier)
- Régularisations foncières pour 2 réservoirs en cours

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H

Le Président du SIVOM,
Gilbert FAUCHER

